



VILLE DE

Launaguet

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET**

Le quatre juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le **15 JUIN 2026**

ID : 031-213102825-20260604-DEL22026096-DE



**Objet : Actualisation des tarifs maximaux de la
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)
pour l'année 2027**

Délibération n° 2026.06.04.96

Rapporteur : Laurent BATTALIA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a été instaurée le 29 juillet 2009 la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Le tarif actuellement en vigueur au titre de la Taxe Local sur la Publicité Extérieure (TLPE) s'élève à 24.80 € le m² pour l'année 2026.

Selon les articles L454-39 à L455-56 du Code des Impôts sur les Biens et Services, ces tarifs peuvent être relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Ainsi, le taux de variation applicable aux tarifs TLPE en 2027 s'élève à +0.9% (source INSEE).

L'Arrêté du 9 mars 2026 constatant les tarifs indexés sur l'inflation de la taxe sur la publicité extérieure prévoit que pour les communes de moins de 50 000 habitants, appartenant à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de 50 000 habitants et plus, le tarif applicable à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) peut être élevé à 25 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la réévaluation des tarifs applicables au titre de la TLPE au tarif maximal de 25€ pour une application au 1^{er} janvier 2027, tels que présentés dans le tableau ci-après :

Tarifs municipaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Dispositifs Publicitaires		Modulation	Tarif	
Type	Surface Totale		2026	2027
Dispositifs Publicitaires	Tarif municipal de référence		24.80	25
	moins de 50 m²	Tarif de référence	24.80	25
	plus de 50 m²	Tarif de référence x 2	49.70	50.10
Pré enseignes	Tarif municipal de référence		24.80	25
	moins de 1,5 m²	Exonération	0	0
	entre 1,5 et 50 m²	Tarif de référence	24.80	25
	plus de 50 m²	Tarif de référence x 2	49.70	50.10
Enseignes	Tarif municipal de référence		24.80	25
	moins de 7 m²	Exonération	0	0
		50% du Tarif de référente	12.40	12.50
	entre 7 et 12 m²	Tarif de référence	24.80	25
	entre 12 et 20 m²	Tarif de référence x 2	49.70	50.10
	entre 20 et 50 m²	Tarif de référence x 4	99.50	100.40

Membres en exercice : 29
Membres présents : 23
Absents excusés Représentés : 6
Absent :

Date convocation
29 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATTALIA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Yann GLEIZES

Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR.

Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à M. BATTALIA), Mikael LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Marie-Claude FARCY (P. PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY)

Absent : /

Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 031-213102825-20260604-DEL22026096-DE

Les tarifs sont extraits de l'arrêté du 9 mars 2026 « constatant les tarifs indexés sur l'inflation de la taxe sur la publicité extérieure ».

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la réévaluation des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2027 au titre de la TLPE tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

Votée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures :

Sylvie IZQUIERDO
Secrétaire de séance

Georges DENEUVILLE
Maire.



Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Absents excusés Représentés : 6 Absent : Date convocation 29 mai 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATTALA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Yann GLEIZES Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR. Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à M. BATTALA), Mikael LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Marie-Claude FARCY (P. PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY) Absent : / Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE (CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>